



*Procès-verbaux des réunions du
Comité national de santé et de
sécurité (CNSS)*

Réunion du CNSS
Ottawa (Ontario)
Les 25 et 26 mars 2017

Préparé par : Marc Roussel
Permanent syndical national, santé et sécurité, STTP

Table des matières

Réunion du CNSS – Les 25 et 26 mars 2017	5
Participation	5
Sont présents.....	5
Bureau national	5
Invités.....	5
Absence motivée.....	5
Le samedi 25 mars 2017.....	6
1. Ouverture du CNSS 2017	6
2. Mot de bienvenue du président national : Mike Palecek.....	6
3. Dossiers divers : Peter Denley	6
4. Amiante et bâtiments : Saleem Khan	7
5. Dossiers de santé et de sécurité du CTC : Donald Lafleur.....	8
6. Rapports régionaux	9
7. Séparation du tri de la livraison : Martin Champagne et Nicolas Presne	11
8. Arbitrage Burkett – Une liasse : Carl Girouard	12
9. Rapports régionaux – suite	13
Le dimanche 26 mars 2017	15
10. FFRS - Version 3 du conteneur à lettres pour l'outil de préhension : Chris Pleasants	15
11. Statistiques sur les accidents du travail : Geoff Bickerton	15
12. Rapports régionaux – suite	16
13. Rencontres élargies des CLMSS : Paul Vinclette.....	18
14. Uniformes	19
15. Fentanyl : Carl Girouard	20

RÉUNION DU CNSS – LES 25 ET 26 MARS 2017

Participation

SONT PRÉSENTS

Atlantique :	Toni MacAfee, Debbie Hollis
Québec :	Dominique Aylwin, Vincent Lambert (suppléant)
Montréal :	Yannick Scott, Paul Vinclette
Centre :	Lori Hacking, Diane Mitchell
Toronto :	Mandeep Kalra, Sarbjeet Deol
Ontario :	Glenn Fillier, Christian Wittich
Prairies :	Todd Jerema, Dave Lambert
Pacifique :	Tom Jackson, Jennifer Savage

BUREAU NATIONAL

Mike Palecek
Peter Denley
Marc Roussel
Chris Pleasants
Carl Girouard

INVITÉS

Saleem Khan, Interior Finishing Systems Training Centre (IFSTC)
Donald Lafleur, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada

ABSENCE MOTIVÉE

Danny Pelletier

Le samedi 25 mars 2017

1. OUVERTURE DU CNSS 2017

Nous avons souhaité la bienvenue aux membres du Comité et présenté une description du déroulement prévu à l'ordre du jour pour les journées de samedi et dimanche. Nous avons également expliqué l'index et les différents onglets du cartable.

La consœur Jennifer Savage et le confrère Dominique Aylwin ont fait la lecture de la politique sur le harcèlement dans leur langue respective.

Nous soulignons la dernière présence du confrère Aylwin à une réunion du CNSS, puisqu'il annoncera sa retraite en avril prochain. Le Comité prend bien soin de remercier Dominique pour son engagement tout au long de sa carrière syndicale.

2. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT NATIONAL : MIKE PALECEK

Le confrère Palecek, à titre de président national, nous présente un bref historique sur la santé et la sécurité au travail dans les syndicats ainsi que sur les grèves historiques qui ont grandement aidé la cause. Mike nous parle également d'un accident où il s'est déjà pris un bras dans une courroie de convoyeur alors qu'il travaillait dans la région du Pacifique.

Le confrère nous relate le récent accident de travail qui a coûté la vie à un employé de Purolator. Le STTP a offert son soutien au groupe de travailleuses et travailleurs de cette compagnie.

3. DOSSIERS DIVERS : PETER DENLEY

Le confrère Denley nous parle également de son implication en santé et sécurité tout de suite après la fusion des différents syndicats à l'intérieur de Postes Canada.

Son champ de compétence s'est agrandi grâce aux différentes formations offertes par le Syndicat. Peter nous rappelle également que les compagnies portuaires à l'époque envoyait les travailleurs à leurs différentes tâches sans se soucier aucunement des conditions dangereuses, leur faisant ainsi courir des risques tous les jours.

On n'a qu'à se rappeler également ce qu'on dû endurer les travailleurs et travailleuses de la mine de McIntyre, en Ontario, qui respiraient de la poudre noire jour après jour, sans se soucier de ce qu'il en résulterait. Malheureusement, ces travailleuses et travailleurs mouraient jeunes, sans savoir qu'ils avaient été exposés à des produits toxiques.

Ces incidents ont mené aux droits des travailleurs et des travailleuses, tels qu'on les connaît aujourd'hui, notamment le droit de savoir à quoi ils sont exposés dans leur lieu de travail.

4. AMIANTE ET BÂTIMENTS : SALEEM KHAN

Nous avons continué avec la présentation de Saleem Khan : instructeur en santé et en sécurité de la compagnie Interior Finishing Systems Training Center (IFSTC), spécialiste en détection de produits toxiques, dont l'amiante, dans la finition intérieure des bâtiments.

M. Khan a fait une présentation PowerPoint expliquant les différentes étapes de la certification pour effectuer le prélèvement d'amiante dans les bâtiments lors de rénovations ainsi que les différents types de travaux démontrant la gravité de la contamination selon le cas.

La présentation PowerPoint nous a appris que dans notre quotidien on rencontre des éléments qui contiennent des produits toxiques beaucoup plus souvent qu'on ne l'imagine. On a qu'à penser aux tuiles de plancher et de plafond, surtout celles qui étaient utilisées dans les années 1980 et auparavant. Les fils électriques, la peinture, les matériaux isolants, les murs, etc. M. Khan nous a également parlé des différents niveaux de moisissures qui sont nocives pour la santé.

La présentation a également fait mention des lois et règlements qui existent pour l'enlèvement de l'amiante.

Saleem Khan a mentionné que la meilleure façon de contrer ce problème est la formation. Malheureusement, le temps accordé à celle-ci est condensé par rapport au réel besoin.

À la fin de sa présentation, Saleem nous a proposé d'aller voir et toucher les différentes pièces d'équipement qu'il avait apportées, y compris des masques utilisés lors de différents travaux.

Une période de commentaires et de questions a suivi la présentation.

Pause

5. DOSSIERS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU CTC : DONALD LAFLEUR

Au retour de la pause, le confrère Lafleur est venu nous mettre à jour sur les dossiers d'actualité en santé et sécurité qui ont été mis de l'avant au cours des derniers mois.

Au début de sa présentation, Donald nous a parlé du bannissement de l'amiante et de ses conclusions, et il nous a expliqué les effets néfastes de l'amiante et les batailles menées pour arriver à ce but ultime.

Donald nous a ensuite parlé de la *loi Westray* en lien avec le dossier d'Olivier Bruneau, jeune travailleur de la construction décédé au travail à Ottawa en mars 2016. Des développements sont attendus dans les mois à venir dans ce dossier. On espère que le gouvernement renforcera les moyens pour reconnaître criminellement responsables les employeurs responsables de travailleuses et travailleurs blessés ou décédés au travail.

Le confrère Lafleur a également survolé les dossiers en matière d'environnement qui ont été discutés en septembre 2014 à New York, et à Paris en 2015.

En terminant le confrère nous a rappelé la tenue de l'assemblée générale du Congrès du travail Canada qui se tiendra du 8 au 12 mai 2017 à Toronto.

Une période de commentaires et de questions a suivi.

6. RAPPORTS RÉGIONAUX

TORONTO MÉTROPOLITAIN

Le confrère Mandeep Kalra nous parle de la formation destinée aux animatrices et animateurs de la formation prévue à l'annexe « DD » qui a eu lieu en octobre 2016. Dix formateurs de sa région ont assisté à cette formation. Depuis, de ce nombre, trois ont dû suspendre leur disponibilité de formateur pour des raisons familiales. Une autre formation est prévue en mai 2017. Toutefois, Mandeep nous fait part de sa déception, car seulement trois places sont disponibles pour sa région.

En 2016 et début 2017, 222 sessions de formation prévue à l'annexe « DD » ont été offertes à un total de 2 261 travailleuses et travailleurs.

Ensuite, le confrère nous parle des dossiers du PAICD. Durant la dernière année, soit de février 2016 à février 2017 il y a eu en moyenne 10 dossiers par mois pour un total de 121 cas exactement. De ce nombre, 52 % des dossiers ont été acceptés, et 46 % ont été rejetés. Sur les 46 % qui ont été rejetés, 41 % concernent des problèmes de santé mentaux. Ces cas sont les plus difficiles à faire reconnaître, puisqu'ils sont plus difficiles à prouver.

Les membres de la région du Toronto métropolitain aimeraient bien retrouver leur ancien système de congés de maladie,

Le confrère Sarbjeet Deol a pour sa part signalé la situation de l'accumulation de poussières au LOCML dans les deux établissements de Toronto. Ce point fait présentement l'objet de discussions au palier national après avoir été entendu au palier régional.

Il est aussi question de la non-participation des membres syndicaux de comités locaux mixtes de santé et de sécurité aux enquêtes sur les accidents de travail. Malgré ce fait, l'employeur demande à ces derniers de signer les rapports d'accident.

En terminant, le confrère Deol mentionne des incidents où des contenants à lettre attachés sur un convoyeur se détachent à l'occasion et deviennent des projectiles. Il souligne qu'il ne faut pas tarder à régler ce problème, car cette situation causera un accident grave un jour.

PRAIRIES

Le confrère Todd Jarema nous parle du projet des rencontres élargies des comités locaux mixtes de santé et de sécurité, tel que pratiqué dans la région du Montréal métropolitain.

Todd nous dit que la SCP agit seul dans ce dossier et que le modèle tel qu'expliqué par les représentants nationaux est loin de la réalité.

Le nombre de rapports de violence en milieu de travail est en hausse en ce qui concerne les situations de membre à membre. De plus, le confrère reproche la façon de faire de la SCP, qui se cache derrière la confidentialité des dossiers pour éviter d'inclure le STTP dans le processus d'enquête. Le confrère mentionne également qu'il doute de l'impartialité des personnes compétentes choisies par la SCP, tel que stipulé au paragraphe 20.9 (1) du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (RCSST).

La région s'informe des plus récents développements au sujet de la formation des déléguées et délégués sociaux.

La région est aussi aux prises avec des problèmes de couverture d'itinéraires, ce qui rend les comités locaux de santé et de sécurité dysfonctionnels. La SCP n'offre pas d'heures supplémentaires ou ne rémunèrent pas adéquatement les heures supplémentaires travaillées.

Les formations prévues aux annexes « DD » et « HH » ne sont offertes qu'aux nouvelles travailleuses et aux nouveaux travailleurs. La formation a été délaissée pour les membres déjà à l'emploi. Le confrère Dave Lambert nous informe également que les formations prévues aux annexes « DD » et « HH » sont offertes dans les grands centres et sont négligées en région.

Dave nous rapporte que l'agent en santé et sécurité Wolver de la SCP accepte qu'une travailleuse travaille avec des béquilles et à pied découvert dans un secteur où les travailleuses et travailleurs doivent porter des chaussures à cap d'acier.

En terminant, le confrère nous cite un incident où des monos ont été mal chargés à l'intérieur de camion 5 tonnes. Lorsqu'un travailleur a exercé son droit de refus, il aurait été discipliné pour ce geste.

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le confrère Yannick Scott nous fait part d'une statistique révélant que seulement 30 % des nouveaux facteurs et factrices demeurent à l'emploi après la procédure complète de formation.

En ce qui concerne les vols de clef, le problème est toujours présent, mais le niveau de violence, lors de ces agressions, est plus grand.

La région du Montréal métropolitain est inquiète suite à l'annonce des postes d'achemineurs-trieurs que la Société veut mettre en place prochainement.

Les rencontres élargies des CLMSS de la région se déroulent avec la pleine collaboration de la SCP.

Yannick mentionne que 90 % des dossiers du PAICD ont un lien avec la santé mentale. Le réseau des DS a maintenant un forum accessible à tous afin de faciliter les échanges.

En terminant, le confrère Scott nous fait part également des problématiques de poussières au LOCML, tel que précédemment cité par la région du Toronto métropolitain.

Le confrère Paul Vincelette, nous mentionne que généralement les CLMSS vont bien. Par contre la SCP cherche toujours à poser des actions qui changent les méthodes de travail et le stress au travail s'en ressent.

Dîner

7. SÉPARATION DU TRI DE LA LIVRAISON : MARTIN CHAMPAGNE ET NICOLAS PRESNE

Le confrère Martin Champagne est venu expliquer l'avis envoyé le 10 mars dernier par la SCP concernant la mise en place de postes d'achemineurs-trieurs et d'achemineuses-trieuses de nuit.

Martin mentionne qu'un itinéraire sans le tri est déjà prévu au chapitre 2 du SOSTCSP avec les courriers de services postaux.

Par contre plusieurs points demeurent en suspens, dont le courrier de quartier et la disponibilité d'espace pour trier ou placer le courrier, les colis et les cartes d'avis de danger aux différents points de remise. Le Syndicat devra évaluer les actions et les directions à prendre dans ce dossier.

Nicolas mentionne la possibilité de conflit qu'il yaura entre facteur/factrice et trieur/trieuse lors de la mise en œuvre de ce système, tels que les erreurs de tri, les itinéraires mal attachés, l'heure tardive de fin du tri, etc.

Les routes seront plus longues à marcher, donc accumulation plus grande de la fatigue.

Une longue période de commentaires et de questions a suivi la présentation.

8. ARBITRAGE BURKETT – UNE LIASSE : CARL GIROUARD

Le confrère Girouard nous fait un bref résumé de l'historique du dossier et explique que les recommandations de la firme Golder s'appuyaient en partie sur la question de « lire en marchant ». L'employeur a tenté d'empêcher l'arbitre de prendre cet aspect en considération.

Ce point était un élément de discorde entre les parties, et l'arbitre a dû entendre les parties sur ce point. La SCP a plaidé que le STTP ne peut pas invoquer ce point puisque selon elle le Syndicat s'est déjà retiré du grief devant Swan. L'arbitre Burkett confirme sa compétence pour entendre l'aspect « lire en marchant » dans le cadre du grief national contestant la méthode de travail à liasses multiples.

De nouvelles dates d'audition sont à confirmer pour l'été.

Une période de commentaires et de questions a suivi.

9. RAPPORTS RÉGIONAUX – SUITE

PACIFIQUE

Le confrère Tom Jackson nous informe que sa région et celle des Prairies font leur rencontre régionale de santé et de sécurité ensemble et en alternance. De plus, différents endroits sont choisis pour ces rencontres et leurs CLMSS respectifs y sont invités.

Les situations de violence en milieu de travail sont de plus en plus préoccupantes. Il y a beaucoup de bagarres à l'intérieur.

Les modules de l'annexe « DD » doivent être révisés afin de refléter la réalité du moment.

La formation de l'annexe « DD » est donnée seulement aux nouveaux employés et aux nouvelles employées, et non aux travailleuses et travailleurs déjà à l'emploi

Les CLMSS sont déficients. La SCP n'implique pas les membres syndicaux des comités, donc ils démissionnent.

La SCP a proposé aux CLMSS, le mois dernier, les rencontres élargies selon le modèle en vigueur dans la région du Montréal métropolitain (*City wide meeting*).

La région du Pacifique souffre des mêmes problèmes qui ont été cités dans les rapports des autres régions en ce qui concerne la formation prévue aux annexes « DD » et « HH ».

La conseœur Jennifer Savage nous explique l'inquiétude grandissante à l'établissement de Vancouver concernant le fentanyl. Le représentant de Santé Canada, Brian Beech, est invité à rencontrer les membres du STTP à l'établissement postal afin de mieux les renseigner.

La conseœur nous rapporte également que lors d'un incident récent impliquant des matières suspectes, les procédures du SMS établies par la SCP ne sont pas respectées.

En terminant, la conseœur nous informe qu'il existe toujours une situation conflictuelle avec le port de bijoux à l'établissement de Vancouver. Malgré l'intervention du CNMSS en février 2016, aucune évaluation de risque n'a été effectuée à ce jour.

Ce commentaire a donné lieu à une discussion pour expliquer le même genre de situations ailleurs au pays.

QUÉBEC

Le confrère Dominique Aylwin nous informe qu'une formation pour les nouveaux membres des CLMSS aura lieu dans sa région en mai 2017.

Dominique suggère de faire un « *back-log* » sur la formation prévue à l'annexe « DD ».

Le confrère nous mentionne également qu'une formation pour les déléguées et délégués sociaux est prévue à la session de formation syndicale printanière prévue en mai 2017.

La région reçoit un plus grand nombre de procès-verbaux des CLMSS, mais pas de façon constante.

Les statistiques sur les plaintes en milieu de travail ne sont pas adéquates.

En terminant, le confrère Aylwin nous explique différents résultats d'appel finaux du PAICD.

CENTRE

La consœur Lori Hacking mentionne que la réception des procès-verbaux des différents CLMSS est mieux que par le passé, par contre certains sont encore envoyés sans la signature obligatoire des parties.

En ce qui concerne la formation prévue à l'annexe « DD » dans sa région, tout va bien.

Trois membres de la région participeront à la prochaine formation des animatrices et animateurs, prévue en mai 2017.

En ce qui concerne les cas du PAICD, beaucoup concernent des rapports psychologiques, et ce, plus particulièrement en région.

La région aimerait modifier les formations de 5 jours prévues au programme pour des visites aux sections locales afin de donner la formation.

La consœur Diane Mitchell nous fait part de l'inquiétude des membres face au fentanyl. Elle mentionne que l'antidote devrait être fourni dans les installations. D'ailleurs ces trousse sont disponibles gratuitement dans les pharmacies de l'Ontario et de certaines autres provinces.

Ajournement à 17 h.

Le dimanche 26 mars 2017

10. FFRS - VERSION 3 DU CONTENEUR À LETTRES POUR L'OUTIL DE PRÉHENSION : CHRIS PLEASANTS

Pour cette présentation le confrère Pleasants a invité le groupe à descendre dans le garage au sous-sol pour démontrer comment s'installe le nouveau conteneur à lettres (V3) pour l'utilisation de l'outil de préhension.

La SCP révisera et adaptera la formation, qui sera par la suite offerte aux pairs formateurs et formatrices de l'unité des FFRS.

En complément de cette présentation, une fois de retour en salle, Chris a expliqué le changement négocié à l'article 24 de la convention collective en matière de santé et de sécurité. La restriction sur la levée d'objets par un facteur ou une factrice seul est de 22,7 kilogrammes ou de 50 livres.

11. STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : GEOFF BICKERTON

Le confrère Geoff Bickerton nous présente un bref historique sur la santé et la sécurité au STTP. La ronde de négociation de 1980 est la première où la santé et la sécurité ont été discutées. Le droit de refus et la limite de poids pour la levée d'objets en faisait partie.

À ce moment-là, le service postal était le plus dangereux de tous les secteurs de juridiction fédérale. Cette statistique tient toujours en 2017.

Le confrère Bickerton lance un appel à tous afin d'être vigilants et de faire attention aux détails qui peuvent faire une différence.

La SCP a admis en mai 2016, lors de la réunion du CNMSS, qu'elle avait soumise des données erronées par inadvertance à Travail Canada concernant le pourcentage de fréquence des blessures invalidantes au travail. Les heures en travail modifié n'était pas soumises à Travail Canada aux fins du calcul. De plus, la SCP évaluait un employé à temps plein à 1440 heures travaillées annuellement, alors que la réalité est de 2 080 heures travaillées en moyenne annuellement.

À la suite de cette bourde, Peter Denley, dirigeant national des griefs, a écrit une lettre à la Société, lui demandant de retirer l'annonce publique indiquant une baisse des accidents de travail et qu'aucune prime ne soit encaissée dû à cette statistique erronée.

En gros, le confrère Bickerton mentionne que la SCP a menti à la population.

Au moyen de tableau préparé par Geoff, on peut mieux comprendre les anomalies suite aux explications fournies.

Une période de questions et de commentaires a suivi.

12. RAPPORTS RÉGIONAUX – SUITE

ATLANTIQUE

La consœur Toni MacAfee nous informe du taux élevé (près de 33 %) de travailleuses et travailleurs à plein temps qui sont absents du travail à Fredericton en raison d'un accident.

Par conséquent, les heures supplémentaires obligatoires (15.14) constituent un problème à cet endroit et même partout ailleurs dans cette région.

En ce qui concerne la manipulation des matières suspectes dans le courrier, la région de l'Atlantique vit les mêmes difficultés que Vancouver. L'employeur fait fi des procédures au détriment de la productivité. La région s'inquiète également de la situation relative au fentanyl.

Le STTP demande des trousse de premiers soins dans les véhicules de livraison de la SCP et dans les véhicules privés des FFRS.

Le Syndicat demande également un dossier complet sur l'entretien effectué sur les véhicules de conduite à droite Grunman, accidentés ou non.

La consœur MacAfee fait également mention des problèmes concernant l'assemblage des circulaires en fin de journée et du fait que la SCP n'interprète pas l'article de la convention collective comme la STTP l'a expliqué.

La livraison des circulaires Canadian Tire sera problématique compte tenu du manque d'armoires de relais et de charriots de livraison.

La région a également connu des difficultés de déneigement à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

La consœur MacAfee nous fait part d'un manque de formation pour les EMM et indique que le STTP devrait avoir le choix de ses formatrices et formateurs.

Elle mentionne que la représentante régionale du Comité devrait assister aux rencontres régionales de santé et de sécurité.

Elle mentionne également qu'un représentant d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC) a dû intervenir à trois occasions à Halifax pour aider au fonctionnement des CLMSS. Elle demande qu'un de nous assiste à un de ces comités.

La consœur Debbie Hollis nous informe que les PO-5 à Dieppe font le changement des batteries des EMM. Il semble que ce soit le seul endroit au pays où cette pratique est en vigueur. Je les informe que nous enquêterons.

Une période de commentaires et de questions a suivi.

ONTARIO

Le confrère Glen Fillier, DREO de la région, dit que la SCP refuse de renvoyer en palier supérieur les questions non réglées des différents CLMSS. Glen encourage la participation du confrère Chris Wittich, membre élu du Comité national de santé et de sécurité, au processus d'intervention par palier.

Certaines des séances de formation prévues aux termes des annexes « DD » et « HH » compteraient jusqu'à 30 participantes et participants. C'est beaucoup trop pour une formation adéquate.

Les factices et facteurs trient le courrier séquencé dans le camion de livraison ou dans des endroits non appropriés sur le plan ergonomique. De plus la veste haute visibilité n'est pas toujours portée.

Il y a un manque de stationnement pour les travailleuses et les travailleurs sur les lieux de travail.

Le confrère Fillier démontre l'intérêt pour la mise en place du réseau de déléguées et délégués sociaux. C'est un besoin pour la région.

Le confrère mentionne que Wal-Mart et Amazon envoient beaucoup de palettes qui posent problème. De plus, on constate des fuites de détergent.

La violence en milieu de travail impliquant la clientèle a beaucoup augmenté. Le Syndicat a demandé à la SCP des affiches citant : la violence verbale ou physique ne sera tolérée dans ces lieux. La SCP a répondu que c'est un dossier relevant du palier national.

Dîner

13. RENCONTRES ÉLARGIES DES CLMSS : PAUL VINCELETTE

Le confrère Vinclette nous a fait une présentation sur l'historique de cette initiative et le processus de participation à parts égales entre la Société et le Syndicat tel que mis en place dans la région de Montréal.

Nous avons démontré que l'employeur parle des rencontres de Montréal comme d'un exemple, mais il n'implique aucunement le Syndicat pour la préparation et la participation des membres invités. La SCP en garde un contrôle total. À titre d'exemple, on mentionne une situation récente, survenue à Winnipeg, où la Société a clairement exclu la participation du Syndicat au processus.

Les membres du STTP siégeant au CNMSS se sont opposés à cette façon de faire. Nous sommes ouverts à certaines initiatives, mais le Syndicat doit faire partie du processus à parts égales.

Nous demandons aux membres de prendre position sur la stratégie à adopter pour les rencontres et la politique de repas.

La région de l'Atlantique nous a clairement indiqué qu'elle ne participerait pas à cette initiative. Le Comité est en accord avec cette prise de position.

Une période de questions et de commentaires a suivi.

Pause

14. UNIFORMES

Nous avons fait une mise à jour du dernier comité national mixte des uniformes et des nouveautés à venir. Voici :

- Les uniformes seront complètement refaits.
- Le nouveau polo haute visibilité sera de classe 2.
- Nous avons présenté les nouvelles cravates et ceintures des comptoirs de vente au détail.
- Il existe présentement un problème concernant les membres qui font la mise à l'essai. Les sondages ne sont pas toujours complétés et retournés. La liste des membres volontaires doit être mise à jour prochainement.

15. FENTANYL : CARL GIROUARD

Le confrère Carl Girouard explique au Comité les différentes informations que le STTP a reçues depuis que celui-ci a recommandé à la SCP d'établir une procédure concernant le fentanyl.

Lors de la rencontre du CNMSS du 7 mars dernier, un représentant de Santé Canada, M. Brian Beech, était disponible par conférence téléphonique pour répondre aux questions du comité mixte. Il a expliqué en gros que les cas d'intoxication sont des situations où la substance a été absorbée par le corps humain. La SCP a produit des capsules info-santé à l'intention des superviseurs. Le STTP a demandé à la SCP de pourvoir toutes les installations postales de l'antidote (naloxone) par mesure préventive.

La Société prévoit en munir les établissements où l'Agence des services frontaliers du Canada est présente, soit à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

Une période de commentaires et de questions a suivi.

Ajournement 15 h 45.

Solidarité,



Marc Roussel
Représentant syndical national, santé et sécurité

Le 8 septembre 2017

MR/lh-sepb 225